



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2023 à 18 heures 30 minutes
Salle Tournesol-Complexe saint Exupéry

Présents : M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier, M. PRICOT Mickael arrive à 18h40

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme MERCENNE Alexandra, Mme RIOT Eloise

Excusé(s) : Mme HEBERT Corinne, M. POUPARD Yann

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS Laurence

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2023.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2023 à l'unanimité.

1-Construction de la Mairie et réhabilitation de deux bâtiments-choix des entreprises

L'appel d'offres pour la construction de la Mairie et la réhabilitation de deux bâtiments a été lancé le 11 janvier 2023, les candidats devaient déposer leur offre pour le 9 février 2023 sur le site de l'ADM76.

L'offre est composée comme suit :

LOTS N°	DESIGNATIONS
1	DEMOLITIONS
2	FONDATIONS - GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE
4	ÉTANCHÉITÉ - COUVERTURE
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE
6	MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS
7	SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAIENCE
8	PEINTURE
9	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
10	ELECTRICITE
11	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS

Dès leur réception les offres ont été transmises à l'Architecte pour analyse et présentées aux élus lors d'une réunion d'échanges.

Voici ses propositions :

Lot 1 – DEMOLITIONS :

Cinq Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
NDDE - Normandie Désamiantage	59 971,50€HT	41,46	30,20	71,66	3
DEMOLAF	74 915,00€HT	33.19	30.10	63,29	4
LESUEUR TP	82 180,50€HT	30.26	29.60	59,86	5
MARELLE	48 000,00€HT	51.80	31.40	83,20	2
VEOLIA DEMANTELEMENT OISSEL	41 441,00€HT	60,00	27,00	87,00	1

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise Véolia.

Je vous propose de retenir l'entreprise Veolia pour un montant de 41 441.00€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise VEOLIA pour un montant de 41 441€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Mme TRIAUREAU Caroline explique qu'elle trouve que les devis présentés sont cohérents par rapport à ce que nous attendions avec l'appel d'offres, mais reste dubitative par le projet en lui-même et la façon dont il est mené.

Lot 2 – FONDATIONS – GROS OEUVRE

Sept Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
SYMA	379 011,13€HT	59,51	33,80	93,31	2
SB CONSTRUCTION	450 499,86€HT	50,06	30,80	80,86	6
LE BATIMENT AVANCE	430 044,41€HT	52,45	32,00	84,45	5
BALBIANO	463 727,51€HT	48,64	31,40	80,04	7
LEGENDRE	378 859,49€HT	59,53	32,60	92,13	3
CRESENT	386 422,07€HT	58,37	31,40	89,77	4
GAGNERAUD CONSTRUCTION	375 899,10€HT	60,00	36,40	96,40	1

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise GAGNERAUD Construction.

Je vous propose de retenir l'entreprise GAGNERAUD pour un montant de 375 899,10€HT.

Madame le Maire rappelle que les résultats de l'appel d'offres ont été étudié lors de la réunion d'échange du 13 mars 2023, en la présence de Mme MICHELIER, Maître d'œuvre.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise GAGNERAUD pour un montant de 375 899.10€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 3 – CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE

Quatre Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
SN BOMATEC	764 215,47€HT	60,00	36,40	96,40	1
AGC	867 561,85€HT	52,85	35,20	88,05	3
SAS POULINGUE	810 114,33€HT	56,60	35,20	91,80	2
CRUARD CHARPENTE	1 415 546,83€HT	32,39	30,80	63,19	4

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise SN BOMATEC.

Je vous propose de retenir l'entreprise SN BOMATEC pour un montant de 764 215,47€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise SN BOMATEC pour un montant de 764 215.47€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 4 – ETANCHEITE – COUVERTURE

Deux Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre base	Montant PSE 2	Total Base + PSE2	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
ENC CGB	148 493,46€HT	2 182,02€HT	150 675,48€HT	60,00	35,20	95,20	1
CIME S.A.R.L.	156 890,80€HT	-599,46€HT	156 291,34€HT	56,79	35,80	92,59	2

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise ENC CGB.

Je vous propose de retenir l'entreprise ENC CGB pour un montant de 148 493,46€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise ENC CGB pour un montant de 148 493.46€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE

Quatre Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
------------	--------------------	-----------	-----------------------	--------------	------------

S.M. BATIMENT	299 859,71€HT	48,12	36,40	84,52	4
SARL ALUBAT NORMANDIE	240 507,00€HT	60,00	37,60	97,60	1
SNMA GRANDPIERRE	243 347,79€HT	59,30	37,00	96,30	2
SOCIETE NOUVELLE BURAY ET FILS	263 138,50€HT	54,84	37,00	91,84	3

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise SARL ALUBAT NORMANDIE.

Je vous propose de retenir l'entreprise SARL ALUTBAT NORMANDIE pour un montant de 240 507€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise SARL ALUTBAT NORMANDIE pour un montant de 240 507€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 6 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGES – PLAFONDS

Quatre Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
GAM CONCEPT	579 659,94€HT	45,69	31,30	76,99	5
GALLI MENUISERIES	457 763,32€HT	57,85	33,20	91,05	4
TPCI	451 003,10€HT	58,72	37,00	95,72	2
AVENEL	449 946,79€HT	58,86	37,00	95,86	1
DUCCLOS JC	441 394,32€HT	60,00	32,00	92,00	3

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise AVENEL.

Je vous propose de retenir l'entreprise AVENEL pour un montant de 449 946,79€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise AVENEL pour un montant de 449 946,79€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 7 –SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAIENCE

Quatre Entreprises ont répondu une offre ne peut être acceptée car elle est anormalement basse.

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
KORKMAZ	122 452,32€HT	27,45	35,20	62,65	2
DELOBETTE	54 183,40€HT	<i>Offre irrecevable : anormalement basse</i>			
GAMM	155 104,65€HT	20,96	27,60	48,56	3
FANELLO IDF	109 780,50€HT	29,61	35,20	64,81	1

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise FANELLO IDF. L'entreprise DELOBETTE est classée irrecevable pour anormalement basse.

Je vous propose de retenir l'entreprise FANELLO IDF pour un montant de 109 780,50€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise FANELLO IDF pour un montant de 109 780,50€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 8 – PEINTURE

Cinq Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
LESUEUR EQUIPEMENTS	80 068,90€HT	31,12	32,60	63,72	5
DDS Peinture	54 293,50€HT	45,90	37,00	82,90	2
COULEURS DE SEINE	66 595,20€HT	37,42	28,20	65,62	4
SFP LEDUN	56 094,10€HT	44,42	27,60	72,02	3
SRP	41 531,20€HT	60,00	37,00	97,00	1

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise SRP.

Je vous propose de retenir l'entreprise SRP pour un montant de 41 531,20€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise SRP à 9 pour un montant de 41 531,20€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.

2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 9 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION

Cinq Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
HERVE THERMIQUE	184 825,00€HT	60,00	20,80	80,80	1
MASSELIN OCEANE	256 000,00€HT	43,32	31,50	74,82	2
RIMBERT SARL	242 654,00€HT	45,70	25,20	70,90	3
CRAM SAS	246 790,17€HT	44,93	20,80	65,73	4
SARL ERC	311 999,71€HT	35,54	22,70	58,24	5

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE.

Je vous propose de retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 184 825,00€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 184 825€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Conseil Municipal

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 10 – ELECTRICITE

Huit Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	MONTANT PSE	MONTANT BASE + PSE	Note prix solution de base	Note valeur Technique	Note globale	Classement
SYMELEC-CYSTELE RESEAUX	247 615,26€HT	3 048,40€HT	250 663,66€HT	38,70	35,20	73,90	5
SFEE	221 157,99€HT	4 680,38€HT	225 838,37€HT	43,33	27,60	70,93	7
LCE	186 970,53€HT	4 606,75€HT	194 577,28€HT	51,25	31,50	82,65	3
HERVE THERMIQUE	159 713,19€HT	1 130,00€HT	160 843,19€HT	60,00	30,20	90,20	1
LESUEUR EQUIPEMENTS	259 121,60€HT	7 850,00€HT	266 971,60€HT	36,98	25,80	62,78	8
AVENEL SAS	207 895,00€HT	6 192,00€HT	214 087,00€HT	46,09	32,70	78,79	4
Groupe SNEF	254 847,44€HT	8 096,64€HT	262 944,08€HT	37,60	34,60	72,20	6
MASSELIN OCEANE	201 290,00€HT	4 110,00€HT	205 400,00€HT	47,61	34,60	82,21	2

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE.

Je vous propose de retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 159 713,19€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré à la majorité
 Décident :

- De retenir l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 159 713,19€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absentions : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

Lot 11 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS

Neuf Entreprises ont répondu

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
LESUEUR ESPACES VERTS	316 950,26€HT	60,00	0,00	60,00	9
SN MINERAL Service	487 745,67€HT	38,99	27,70	66,69	6
GAGNERAUD	386 534,88€HT	49,20	29,00	78,20	2
EUROVIA	369 084,52€HT	51,52	29,00	80,52	1
ASTEN	499 411,40€HT	38,08	28,40	66,48	7
TOFFOLUTTI	531 958,38€HT	35,75	28,40	64,15	8

EBTP	451 230,55€HT	42,14	28,40	70,54	5
ACTP	401 906,25€HT	47,32	28,40	75,72	3
Colas	425 809,81€HT	44,66	29,00	73,66	4

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise EUROVIA.

Je vous propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 369 084,52€HT.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité Décident :

- De retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 369 084.52€HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

9 voix pour : Mme CHIROL Avelyne, M. CARPENTIER Ludovic, Mme LANGLOIS Laurence, M. GUERIN Guy, Mme FRANCOIS Sylvie, M. JOLY Daniel, M. PRICOT Mickaël, M. FLEURIGAND Cédric, M. VASSE Xavier.
2 absents M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline.

L'opération complète est chiffrée comme suit :

ENTREPRISES RETENUES			
ENTREPRISES	BATIMENT NEUF MAIRIE	CENTRE INTER GENERATIONNEL	TOTAL
VEOLIA DEMANTELEMENT OISSEL		41 441,00€HT	41 441,00€HT
GAGNERAUD CONSTRUCTION	244 327,42€HT	131 571,68€HT	375 899,10€HT
SN BOMATEC	704 393,75€HT	59 821,72€HT	764 215,47€HT
ENC CGB	127 005,97€HT	21 487,49€HT	148 493,46€HT
SARL ALUBAT NORMANDIE	151 797,00€HT	88 710,00€HT	240 507,00€HT
AVENEL	350 189,21€HT	99 757,58€HT	449 946,79€HT
FANELLO IDF	92 486,50€HT	17 294,00€HT	109 780,50€HT
SRP	28 273,60€HT	13 257,60€HT	41 531,20€HT
HERVE THERMIQUE	162 850,50€HT	21 974,50€HT	184 825,00€HT
HERVE THERMIQUE	123 977,87€HT	35 735,32€HT	159 713,19€HT
EUROVIA	369 084,52€HT		369 084,52€HT
	2 354 486,34€HT	531 050,89€HT	2 885 537,23€HT

2-Construction de huit logements séniors-choix de l'entreprise gros œuvre

L'entreprise choisie lors de l'appel d'offres initiale pour la construction de huit maisons seniors a abandonné le chantier.

Nous avons suivi la démarche qui s'impose dans cette situation à savoir :

- Relance de l'Entreprise en vain via les comptes-rendus de réunion
- Constat d'huissier pour avancement des travaux et inventaire du matériel le 14 novembre 2022
- Mise en demeure à l'Entreprise pour qu'elle reprenne le chantier le 17 novembre 2022 pour reprise du chantier le 28 novembre 2022
- Résiliation du Marché EXE 15 le 29 novembre 2022 en convoquant l'Entreprise le 5 décembre 2022.

De ce fait nous avons été obligés d'adresser un ordre de service d'arrêt de chantier à l'ensemble des Entreprises sélectionnées pour ce chantier de construction.

Il nous manquait une attestation pour valider le contrôle technique des travaux effectués l'Entreprise défaillante nous la transmise tardivement soit le 6 janvier 2023.

Le maître d'œuvre a rédigé un nouveau CCTP prenant en compte la partie construite.

Nous avons lancé l'appel d'offres pour le lot gros œuvre le 23 février 2023, les candidatures devaient être rendues pour le 10 mars 2023 à 12h.

Trois entreprises ont répondu, les offres ont été transmises à la Maîtrise d'œuvre pour analyse.

Voici les résultats :

Entreprise	Montant de l'offre	Note prix	Note valeur Technique	Note globale	Classement
M-CONSTRUCTION	429 688.14€HT	28.22	27.50	55.72	3
EURO-CONSTRUCTION 76	303 100.40€HT	40.00	55.00	95.00	1
BALBIANO	518 179.72€HT	23.40	50.00	73.40	2

Il est proposé de retenir l'Entreprise Euro Construction.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été envoyé à cette entreprise une confirmation du prix transmit. L'entreprise a confirmé ce montant.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- De retenir l'Entreprise Euro Construction pour un montant de 303 100.40 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Le coût total des travaux se décompose comme suit

Lots	Intitulé du lot	Entreprises	TOTAL € HT.	TOTAL € TTC.	Conclusion
1	GROS-OEUVRE	SAS ESTUAIRE HABITAT	158 406,50€	190 087,80€	Entreprise défaillante
	2 ^{ème} consultation suite à défaillance d'Entreprise	EURO CONSTRUCTION 76	303 100,40€	363 720,48€	Marché attribué 2 ^{ème} appel d'offre
2	CHARPENTE BOIS	BOMATEC	157 988,69€	189 586,43€	Marché attribué
3	COUVERTURE - BARDAGE ZINC	CIME SAS	232 150,00€	278 580,00€	Marché attribué
4	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	SNMA GRANDPIERRE	243 887,50€	292 665,00€	Marché attribué
5	MENUISERIE INTERIEURE – CLOISONS – DOUBLAGE – FAUX-PLAFOND	DUCLOS	203 356,00€	244 027,20€	Marché attribué
6	PLOMBERIE CHAUFFAGE - VENTILATION	ERC	173 920,88€	208 705,06€	Marché attribué

7	ELECTRICITE	HAVRE ELEC SERVICES	61 000,00€	73 200,00€	Marché attribué
8	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	NECHIRVAN CONSTRUCTION	58 131,30€	69 757,56€	Marché attribué
9	PEINTURE	AHMED M'HAMI	37 031,00€	44 437,20€	Marché attribué
10	VRD	S RTP	199 916,00€	239 899,20€	Marché attribué
RECAPITULATIF TOTALE pour l'ensemble des lots			1 828 888,27 €	2 194 665,92 €	

M. ANFRYE demande quelle est la différence entre le coût de construction d'Estuaire Habitat (Entreprise qui a commencé les travaux) et l'entreprise Euro-Construction.

Madame le Maire répond qu'Estuaire Habitat avait répondu à l'appel d'offres pour un montant de 499 000€ et Euro-Construction est à 303 100.40€+ 158 406.50€.

M. ANFRYE Bernard demande si les 1 828 888.27€ comprend la partie déjà faite par l'entreprise Estuaire Habitat.

Madame le Maire répond que oui les 1 828 888.27€ comprennent les travaux fait par Estuaire Habitat pour un montant de 158 406.50€. Madame le Maire rappelle que lors de l'appel d'offres le montant du Gros Œuvre était estimé à 411 000HT.

M. ANFRYE Bernard demande si l'entreprise Euro-Construction s'était positionné sur le 1^{er} appel d'offre.

Madame le Maire répond que non, il n'y avait pas eu de contact. Ça fait une baisse de -26%. Madame le Maire rappelle qu'il y a toujours une révision de prix qui court.

M. JOLI Daniel demande les délais de réception.

Madame le Maire répond que M. DARROMAN Maître d'œuvre estime la fin des travaux pour fin décembre 2023 début janvier 2024, si tout va bien.

Un débat s'installe entre les élus.

3-Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole-Convention Espaces verts

Lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2022, nous avons refusé de signer la convention de gestion des espaces verts avec la Communauté Urbaine Havre Seine Métropole.

Nous ne comprenions pas à l'époque la nécessité de signer une telle convention, or il s'agit de protéger le personnel intervenant sur les espaces verts de à la Communauté Urbaine.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention

4- Convention Cadre de gestion de service relative aux interventions sur l'éclairage public et aux interventions de voirie sur espace non transféré à la Communauté Urbaine le Havre Seine métropole

Annule et remplace la Délibération du 5 décembre 2022

Madame le Maire donne la parole à M. CARPENTIER Ludovic.

Lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2022, vous m'aviez autorisé à signer cette convention pour les cas A et C.

Nous souhaitons garder la maîtrise sur la route départementale notamment pour les travaux de sécurisation que nous souhaitons engager.

Suite à une rencontre avec les services de la Communauté Urbaine, il s'avère que cette convention ne concerne que l'éclairage public.

Un débat s'engage sur le contenu de cette convention.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention pour les cas A et B.

10 voix Pour : M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. PRICOT Mickael, Mme TRIAUREAU Caroline, M. VASSE Xavier.

1 abstention : Mme CHIROL Avelyne.

5- Vote Taux des taxes foncières bâties et non bâties

Annule et remplace la délibération du 06 février 2023

Lors du Conseil Municipal du 6 février nous avons voté les taxes foncières sur le bâti et non bâti.

Un courrier de la Préfecture du 28 février nous rappelle que les Communes doivent aussi voter le taux de la taxe d'habitation.

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération du 5 février en ajoutant le taux de la taxe d'habitation fixé jusqu'à présent à 3.21 %.

- Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% ->	44.32%
- Taxe foncière non bâtie ->	19%
- Taxe d'habitation	3.21 %

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décident :

- De fixer les taux des taxes tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour l'année 2023.

6-Projet d'école

Délibération annulée.

INFORMATIONS

- **Travaux rue Guy de Maupassant**

Madame le Maire explique qu'elle n'a pas compris le courriel de Mme TRIAUREAU Caroline sachant que depuis le passage de la CODAH à la Communauté Urbaine en janvier 2019, nous ne cessons de dire et d'expliquer que nous n'avons plus la voirie publique ou privée.

Sachant que pour le privé, il y a normalement une association, c'est-à-dire les propriétaires, même si celui-ci date de plus 10 ans, La Communauté Urbaine devrait en assurer la rénovation. La commune gardant, bien entendu le pouvoir de police.

Donc à votre dernière question, non pas de représentation du dossier sachant que nous avons fait une délibération le 5 novembre 2019, celle-ci a été voté à l'unanimité favorablement en votre présence.

Depuis je ne cesse quand il m'est possible de demander la réfection des rues. Nous avons en juin dernier envoyé toutes les preuves que nous avons pour les rues privées. A ce jour nous n'avons pas eu de réponse malgré nos relances.

Un débat s'engage entre les élus.

- **Tableau des devis**

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Dictaphones pour PPMS x2	Société 1	215.60 €
Tabouret x2 pour école de musique	Société 1	260.82 €
Tableau blanc + faces	Société 1	921,67 €
Fourniture et remplacement pressostat d'air sur chaudière Complexe Saint Exupéry	Société 1	195.60€
Fourniture de gazon +matériel entretien	Société 1	1556.76€

Investissement

Mobilier restaurant scolaire	Société 1	9504,00 €
Ordinateur portable, écran, disque dur	Société 1	664.46 €

- **Virement de crédit n°1**

Madame le Maire explique qu'elle a fait un transfert de crédit :

- Du compte 2152	- 15 000.00 €
- Au compte 10226	+ 10 000.00 €
- Au compte 10228	+ 5 000.00 €

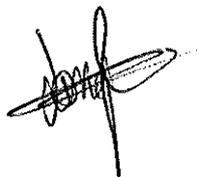
Ces virements permettent d'abonder les comptes 10226 et 10228 non budgétisés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023.

- **Remerciements**

Madame le Maire donne lecture des remerciements des familles LEBARON et AGNES.

La séance est levée à 20h08.

Le Secrétaire de séance
Mme LANGLOIS Laurence



Fait à Rogerville
Madame le Maire
Avelyne CHIROL

